



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2147-1-2019 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au *Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées.*

Plusieurs questions sont adressées par les personnes présentes.

Madame Danielle Laurin dépose une correspondance adressée au conseil.

Monsieur Pierre Gauthier dépose et soumet un plan afin de suggérer l'aménagement projeté du secteur.

Monsieur Yvan Rheault dépose une lettre d'opposition à la modification du zonage visée par le projet de règlement signée par des résidents des Habitations sur le Golf.

Cette assemblée publique de consultation est ajournée par le président et sera continuée à une date ultérieure, laquelle sera communiquée conformément aux exigences de la Loi.

PROJET DE RÈGLEMENT 2149-1-2019 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au *Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de régir l'implantation du gazon synthétique et de revoir les normes relatives à la zone inondable H7.*

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée en lien avec la modification de zonage.

1.0
2019-11-312

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y effectuant les modifications suivantes :

- en retirant le point 7.3; et
- en modifiant le titre du point 4.4 de sorte à ce qu'il se lise comme suit :
« Programme TECQ 2019-2023 – Programmation partielle des travaux – Approbation ».

20 H ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2147-1-2019 Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées.

PROJET DE RÈGLEMENT 2149-1-2019 Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de régir l'implantation du gazon synthétique et de revoir les normes relatives à la zone inondable H7.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Séance ordinaire du 21 octobre 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – 17 octobre au 12 novembre 2019

* 4.2 Calendrier des séances du conseil – Année 2020 – Adoption

* 4.3 Transferts budgétaires – Autorisation

* 4.4 Programme TECQ 2019-2023 – Programmation partielle des travaux – Approbation

* 4.5 Règlement 2155-2019 – Concernant les modalités de publication des avis publics – Dépôt et avis de motion

* 4.6 Règlement 2154-2019 – Fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ – Dépôt et avis de motion

* 4.7 Direction générale – Poste de coordonnatrice aux services administratifs – Autorisation d'embauche

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

* 5.1 Service de la prévention des incendies – Plan municipal de sécurité civile en cas de sinistre – Adoption

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

* 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement de mandat des membres – Autorisation

* 7.2 Demandes de dérogations mineures – Acceptation

~~* 7.3 **Projet de règlement 2147-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées – Adoption (retiré)**~~

* 7.4 **Projet de règlement 2149-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de régir l'implantation du gazon synthétique et de revoir les normes relatives à la zone inondable H7 – Adoption**

* 7.5 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions

- * 7.6 Comité consultatif d'urbanisme – Demande de subvention pour la revitalisation de l'affichage – Autorisation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – Inscriptions saison 2019-2020 – Autorisation de subvention et de paiement de facture

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis – Octobre 2019 – Dépôt
- * 10.2 États comparatifs – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-11-313

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2019-11-314

RAPPORT DES DÉPENSES – 17 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 47 755 à 47 902 : 732 423,27 \$
- les chèques annulés : (517,39 \$)

- les paiements électroniques : 47 936,24 \$
- Total :** 779 842,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2019-11-315

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – ANNÉE 2020 – ADOPTION

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2020, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

FIXER les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil à l'hôtel de ville situé au 370, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, pour la prochaine année :

Lundi 13 janvier	Lundi 13 juillet
Lundi 3 février	Lundi 17 août
Lundi 24 février	Lundi 14 septembre
Lundi 16 mars	Lundi 5 octobre
Lundi 6 avril	Lundi 26 octobre
Lundi 27 avril	Lundi 16 novembre
Lundi 11 mai	Lundi 14 décembre
Lundi 1er juin	Jeudi 17 décembre
Lundi 15 juin	

FIXER l'heure de ces séances à 20 h, sauf celle du 14 décembre 2020 qui se tiendra à 20h30 et celle du 17 décembre 2020, qui se tiendra à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-11-316

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro SF-19-06 de monsieur Yannick Roy, directeur des finances, en date du 18 novembre 2019 et recommandant certains transferts budgétaires, lesquels s'avèrent nécessaires afin de refléter la nature des dépenses encourues ou à venir; et

ATTENDU les annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 31 octobre 2019, joints à la transmission numéro SF-19-06 et faisant état des transferts budgétaires recommandés.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les transferts budgétaires figurant aux annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 31 octobre 2019 et joints à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-11-317

PROGRAMME TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION
NUMÉRO 1 – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023; et

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Saint-Charles-Borromée et s'engager à :

- être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; et
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux version numéro 1 approuvée par la présente résolution.

ATTESTER par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
Dépôt et
Avis de motion

**RÈGLEMENT 2155-2019 – CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION
DES AVIS PUBLICS – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**

Moi, **Robert Groulx**, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

L'objectif de ce règlement est d'établir des modalités de publication des avis publics adaptées aux réalités administratives de la Ville, et ce, en respect avec les dispositions applicables de la *Loi sur les cités et villes*.

Soyez avisés que le projet de règlement 2155-P-2019 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

PROJET DE RÈGLEMENT 2155-P-2019

**Règlement concernant les modalités de publication des
avis publics**

ARTICLE 1 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Tous avis publics donnés pour des fins municipales et dont la publication est légalement requise par une loi ou un règlement.

ARTICLE 2 PUBLICATION

Les avis publics visés à l'article 1 doivent être publiés sur le site Internet de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

Nonobstant les dispositions du présent article, la Ville peut également afficher l'avis public dans d'autres médias, notamment sur les médias imprimés, les réseaux sociaux ou dans le bulletin municipal.

ARTICLE 3 EXCEPTIONS

Malgré les dispositions de l'article 2, les avis suivants sont soumis à un mode de publication additionnel:

- a) Les avis d'appels d'offres publics concernant la passation de contrats municipaux d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 \$ doivent être publiés dans le journal Constructo ou toute autre publication équivalente.
- b) Les avis requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la tenue d'assemblées publiques doivent être publiés dans un journal distribué sur le territoire de la Ville.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.6
Dépôt et
Avis de motion

RÈGLEMENT 2154-2019 - FIXANT LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, **Janie Tremblay**, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

L'objectif de ce règlement est de hausser les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède les 500 000\$.

Soyez avisés que le projet de règlement 2154-P-2019 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

PROJET DE RÈGLEMENT 2154-P-2019

Règlement fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ARTICLE 1

Par le présent règlement, la Ville de Saint-Charles-Borromée fixe les taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ comme suit :

Tranche de la base d'imposition	Taux
Qui excède 500 000 \$ sans excéder 750 000 \$	2,0 %
Qui excède 750 000 \$ sans excéder 1 000 000 \$	2,5 %
Qui excède 1 000 000 \$	3,0 %

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.7
2019-11-318

DIRECTION GÉNÉRALE – POSTE DE COORDONNATRICE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la transmission numéro DG-19-14, datée du 5 novembre 2019, préparée par Claude Crépeau, directeur général, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de coordonnatrice aux services administratifs;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection concernant la candidature de madame Mélanie Jacques; et

ATTENDU la recommandation positive formulée par le comité des ressources humaines lors de la séance du 11 novembre dernier.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

RETENIR la candidature de madame Mélanie Jacques à titre de coordonnatrice aux services administratifs à temps plein, selon l'échelon 1 de la classe 6 de la grille salariale des cadres en vigueur, et ce, à compter du 2 décembre 2019;

DÉCLARER que l'ensemble de ses conditions d'embauche sont celles prévues à la *Politique salariale des cadres* et précisées par la transmission numéro DG-19-14, laquelle est annexée à la présente résolution; et

MODIFIER la *Politique salariale des cadres* afin de tenir compte desdits changements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2019-11-319

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE EN CAS DE SINISTRE - ADOPTION

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 9 novembre dernier, du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* adopté par le gouvernement provincial;

ATTENDU qu'en vertu de ce règlement, les municipales locales québécoises doivent désormais avoir un plan de sécurité civile comportant certaines mesures particulières et être en mesure de déployer ce plan lors d'un sinistre afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens; et

ATTENDU le plan de mesures d'urgence préparé à cet effet, déposé ce jour pour consultation et approbation par le conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le plan de mesures d'urgence déposé ce jour auprès du conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2019-11-320

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES – Autorisation

ATTENDU le règlement 2095-2017 constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, à savoir :

Membres :

M. Guy Bénard
M. Claude Bélanger

Personne(s)-ressource(s) :

M. Mario Desrochers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2019-11-321

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-19-13 préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général, le 18 novembre 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demandes présentées par la société 9399-0950 Québec inc., afin de diminuer de 1,48 mètres les marges de recul latérales prescrites de 4,5 mètres pour la construction de 10 remises annexées aux habitations multifamiliales aux 16 et 20, rue Saint-Isidore, soit les lots 4 560 905 et 4 560 907.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
Retiré

PROJET DE RÈGLEMENT 2147-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H14A À MÊME LA ZONE H14 ET D'Y REVOIR LES HAUTEURS AUTORISÉES – ADOPTION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7.4
2019-11-322

PROJET DE RÈGLEMENT 2149-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DU GAZON SYNTHÉTIQUE ET DE REVOIR LES NORMES RELATIVES À LA ZONE INONDABLE H7 – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 56 CCU 19 et 58 CCU19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 30 septembre 2019; et

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2149-1-2019 par la résolution 2019-10-304 lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 et la séance de consultation publique tenue ce jour.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2149-2-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de régir l'implantation du gazon synthétique et de revoir les normes relatives à la zone inondable H7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5
2019-11-323

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

ATTENDU les recommandations du CCU lors des réunions du 30 septembre et du 11 novembre 2019, à l'égard de diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et de diverses demandes de modification au règlement de zonage.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Travaux d'affichage au 39, rue de la Visitation de la société Gestion Immobilière Lachance inc.;
(57 CCU 19) et (60 CCU 19)
- Travaux de construction d'une habitation trifamiliale aux 34 à 38, rue des Colibris;
(62 CCU 19)
- Travaux d'agrandissement au 1080, rue de la Visitation de la société 9307-6636 Québec inc.;
(64 CCU 19)
- Travaux de rénovation et d'affichage au 560, rue de la Visitation; et
(68 CCU 19)
- Travaux d'affichage au 31, rue de la Visitation.
(70 CCU 19)

REFUSER les demandes suivantes:

- Demande de modification au règlement de zonage 523-1989 présentée par la société Les Constructions Chassé et Bastien inc., afin de permettre l'habitation multifamiliale, les opérations d'ensemble et une hauteur maximale de 5 étages et 20 mètres dans la zone C62; et
(59 CCU 19)
- Demande de modification de règlement de zonage 523-1989 présentée par la société Les Entreprises Réjean Goyette, afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C32.
(61 CCU 19)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.6
2019-11-324

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REVITALISATION DE L'AFFICHAGE – AUTORISATION

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 11 novembre 2019, à l'égard de la demande de subvention pour la revitalisation

de l'affichage commercial en vertu du programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial.

ATTENDU que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER une subvention de 500\$ à la société 170700 Canada inc. pour le remplacement de l'enseigne commerciale au 28, chemin du Golf Est.
(63 CCU 19)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICE DES LOISIRS

8.1

2019-11-325

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – INSCRIPTIONS SAISON 2019-2020 – AUTORISATION DE SUBVENTION ET PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU les frais d'inscription et frais de glace pour la saison hivernale 2019-2020 établis par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, de même que le montant de la subvention municipale à être octroyée à cette fin;

ATTENDU la facture datée du 28 octobre dernier de la part de l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree concernant le total des inscriptions pour la saison hivernale 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service des loisirs; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte des tarifs établis par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour la saison 2019-2020, à savoir :

Catégories	Frais Association	Frais de glace
Pré-Novice	-	530\$
Novice	300\$	720\$
Atome	300\$	750\$
Pee wee, Bantam et Midget	300\$	830\$

CONFIRMER les coûts 2019-2020 chargés aux utilisateurs pour le hockey mineur comme suit :

Catégories	Coûts
Pré-Novice	239\$
Novice	459\$
Atome	473\$
Pee-Wee, Bantam et Midget	509\$

CONFIRMER l'application de la politique familiale pour l'inscription d'un 2^e enfant; et

AUTORISER le paiement de la somme de 105 180\$ à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour le total des inscriptions de la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

10.1 Rapport des permis de construction – octobre 2019 – Dépôt

10.2 États comparatifs – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 2 décembre 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21h.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier